



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 décembre 2023

Convocation du
14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **21 décembre à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :

en exercice : **25**

présents : **16**

votants : **20**

Présents : Monsieur Christian VERNET, M. CHARRETIER, M DODIN, M. JANOUNY, M. BREMOND, Mme PIRA, Mme BONIN, Mme FOUCAULT NARBONNE, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme CHEVALIER, Mme GUERINEAU, M. ROUSSEAU,

Affiché le :

22/12/2023

Absents et représentés : Mme LEFFRAY, Mme PÉDÉMAS, Mme LEVEAU, M. MASSE.

Absents et excusés : Mme BURCKLEN, Mme SIOPATHIS, Mme JOUNIN, Mme LAUTRU, Mme DORLEANS, Mme FLEURY, M. ANDRE, M. FOURNIER, M. OUALET

Absents : Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. GORLIER, M. ROUILLON, Mme BOSQUENET,

Secrétaire de séance : Monsieur DODIN Serge

N° 2023- 35

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical les points d'Orientation Budgétaire (ci-dessous) conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et invite le Conseil Syndical à en débattre.

- Présentation des projets
- Présentation des éléments budgétaires provisoires
- Maintien et poursuite du dispositif (Cycle I) cours collectifs 20min individuel, 40min en binôme et 1 heure à 3 élèves ; ou 30 minutes à partir de la 2^{ème} année avec tarif majoré
- Attention portée à la réduction des coûts liés aux projets
- Attention particulière à l'évolution de la masse salariale malgré l'augmentation successive de la valeur du point (+3.5%), (1.5%) et modification de grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024 (+5points)
- Augmentation de la participation des familles
- Orchestre à l'école – site de Coulaines – Echange et construction avec les écoles pour une mise en œuvre 2024 – 2025.
- Proposition achat d'un véhicule type camionnette



- Proposition mise en place prime ISOE pour les agents filière culturelle et Rifseep filière administrative.

PROJETS EEA 2024

Février		
	Jeu 22/02	Première Pâge, médiathèque d'Arnage, spectacle musical des élèves de l'éveil musical d'Arnage et Mulsanne
Mars	Mar 26/03 OU 9/04	Concert piano et programme chat, cordelettes, viva corda, viva voice, élèves pianistes Ae Kyung, Espace culturel Henri Salvador de Coulaines
		Carnaval Mulsanne
		Final Livres & cics , Espace culturel Henri Salvador de Coulaines
		Carnaval d'Arnage
Avril	Sam 06/04	Concert ODH72, première partie orchestre d'harmonie ? + assister aux répétitions, salle Georges Brassens Yvré l'Évêque
Mai	Sam 18/05 + Dim 19/05	Comédie musicale Songe d'une nuit d'hiver , espace culturel Eolienne d'Arnage, élèves et enseignants EEA
	Dim 19/05	Bal folk, Yvré l'Évêque
		Festival de l'Épau ,
	24 et 25/05	Spectacle danse modern'jazz de Ruaudin , Eolienne d'Arnage
Juin	Lun 10/06	Projet Starmania , ateliers Musiques actuelles + chorallèges, Espace culturel Henri Salvador de Coulaines
		Concert piano , résidence des 3 vallées à Coulaines, élèves pianistes Ae Kyung
	Mer 19/06	Concert piano , café-théâtre Eolienne d'Arnage, élèves pianistes Dmitri Negrimovski, 18h30
	Ven 21 + Sam 22/06	Gala danse modern'jazz enfant de Mulsanne , salle de cinéma de l'ESS Mulsanne
	Ven. 21/06	Musique en terrasses ,
	Mar 25/06 + merc 26/06	Spectacle danse contemporaine et classique , Espace culturel Eolienne d'Arnage, classes de Pauline Yvard
	26,27 et 28/06	Représentations théâtre , Espace culturel Henri Salvador de Coulaines
	28 et 29/06	Gala danse modern'jazz ados/adultes de Mulsanne , salle de cinéma de l'ESS Mulsanne
Juillet	Jeu 04/07	Spectacle éveil musical Arnage et Mulsanne , élèves d'Alexandra Georges, médiathèque Arnage, 17h30
	13/07	Soir de fêtes , Arnage
Septembre		Gem'Arnage
	Automne 2023	Projet chorales de l'agglomération mancelle et orchestre d'harmonie de la sarthe
Novembre		Festival BD Mania – Battle Bd ,
Décembre		Marché de Noël , Salle Edith Piaf de Mulsanne,

		Marché de Noël d'Arnage,
		Top impro !, Yvré l'évêque ?
		Concert piano de Noël,
		Concert chorale, chorale Mille Accords,

- **Soirées carte blanche : périodicité mensuelle**

Les membres du conseil sont invités à délibérer.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Arnage, le 21 décembre 2023

Le PRÉSIDENT, Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 décembre 2023

Convocation du
14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 21 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **16**
votants : **20**

Présents : Monsieur Christian VERNET, M. CHARRETIER, M DODIN, M. JANOUNY, M. BREMOND, Mme PIRA, Mme BONIN, Mme FOUCAULT NARBONNE, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme CHEVALIER, Mme GUERINEAU, M. ROUSSEAU.

Affiché le :
22/12/2023

Absents et représentés : Mme LEFFRAY, Mme PÉDÉMAS, Mme LEVEAU, M. MASSE.

Absents et excusés : Mme BURCKLEN, Mme SIOPATHIS, Mme JOUNIN, Mme LAUTRU, Mme DORLEANS, Mme FLEURY, M. ANDRE, M. FOURNIER, M. OUALET

Absents : Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. GORLIER, M. ROUILLON, Mme BOSQUENET,

Secrétaire de séance : Monsieur DODIN Serge

N° 2023- 36

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024

Rappel du contexte réglementaire et institutionnel :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Des règles budgétaires assouplies :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le règlement Budgétaire et financier :

Le référentiel M57 impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Ce règlement formalise et précise l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion. Le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion.

Ce règlement budgétaire et financier (RBF) sera proposé au conseil municipal au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

- **Fixation du mode de gestion des amortissements en M 57 :**

D'autre part, La M57 introduit un certain nombre de nouveautés notamment le traitement comptable des immobilisations et amortissements avec la mise en place de règle du prorata temporis.

L'instruction comptable M57 fait ainsi évoluer le calcul de l'amortissement en passant du mode linéaire au prorata temporis. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement d'un bien débutera à partir de sa date de mise en service et non plus à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante de son acquisition.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finance pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de l'EEA Django Reinhardt.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil sont invités à délibérer.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Arnage, le 21 décembre 2023

Le PRÉSIDENT, Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 décembre 2023

Convocation du
14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 21 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **16**
votants : **20**

Présents : Monsieur Christian VERNET, M. CHARRETIER, M DODIN, M. JANOUNY, M. BREMOND, Mme PIRA, Mme BONIN, Mme FOUCAULT NARBONNE, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme CHEVALIER, Mme GUERINEAU, M. ROUSSEAU,

Affiché le :
22/12/2023

Absents et représentés : Mme LEFFRAY, Mme PÉDÉMAS, Mme LEVEAU, M. MASSE.

Absents et excusés : Mme BURCKLEN, Mme SIOPATHIS, Mme JOUNIN, Mme LAUTRU, Mme DORLEANS, Mme FLEURY, M. ANDRE, M. FOURNIER, M. OUALET

Absents : Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. GORLIER, M. ROUILLON, Mme BOSQUENET,

Secrétaire de séance : Monsieur DODIN Serge

N° 2023- 37

Objet : Exercice Budgétaire 2023 - Décision Modificative n° 2

Monsieur le Président propose de procéder aux modifications budgétaires ci-après constituant la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2023

A - INVESTISSEMENT

N° Prog.	Article	Fonction	C. Coût	N° Inv.	Libellé	Dépenses	Recettes
	1 - Transferts de Crédits						
	- entre articles						
	2 - Crédits Complémentaires						
	3 - Nouveaux crédits						
	4 - Transferts de Crédits entre sections						
					TOTAUX	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 décembre 2023

Convocation du
14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 21 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **16**
votants : **20**

Présents : Monsieur Christian VERNET, M. CHARRETIER, M DODIN, M. JANOUNY, M. BREMOND, Mme PIRA, Mme BONIN, Mme FOUCAULT NARBONNE, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme CHEVALIER, Mme GUERINEAU, M. ROUSSEAU,

Affiché le :
22/12/2023

Absents et représentés : Mme LEFFRAY, Mme PÉDÉMAS, Mme LEVEAU, M. MASSE.

Absents et excusés : Mme BURCKLEN, Mme SIOPATHIS, Mme JOUNIN, Mme LAUTRU, Mme DORLEANS, Mme FLEURY, M. ANDRE, M. FOURNIER, M. OUALET

Absents : Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. GORLIER, M. ROUILLON, Mme BOSQUENET,

Secrétaire de séance : Monsieur DODIN Serge

N° 2023- 38

Objet : Régime indemnitaire prime ISOE

Considérant les récentes modifications des textes relatifs au régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires territoriaux et l'absence d'application du régime indemnitaire ISOE au sein de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt.

Considérant qu'il convient de tenir compte du contexte financier actuel et de la mission remplie au titre du suivi et de l'orientation des élèves au sein de la structure.

Vu Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 et Arrêté du 15 janvier 1993

Vu la délibération du 3 juillet 2017 fixant les modalités de mise en place de la prime Indemnité de suivi et d'Orientation des Elèves.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les dispositions suivantes,

- De tenir compte de l'actualisation des montants de la prime à savoir :

Part fixe, liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves : **montant annuel brut part fixe : 2550€**

Part modulable, liée à des tâches de coordination du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement : **montant annuel brut part modulable : 1497,84€**

- À compter du 1^{er} janvier 2024, la prime ISOE sera appliquée aux agents de l'Établissement d'enseignement artistique selon les termes réglementaires de la délibération du 3 juillet 2017 et selon le taux définit ci-dessous :

Pour la part fixe : 30% du montant total pour un agent à temps complet soit 765€ brut annuel.

Pour la part modulable : 30% du montant total pour un agent à temps complet soit : 449,35€ brut annuel.

Pour rappel :

- l'attribution fera l'objet d'un arrêté individuel
- proratisé au temps de travail
- versement mensuel.

Les membres du conseil sont invités à délibérer.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Arnage, le 21 décembre 2023

Le PRÉSIDENT, Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
21 décembre 2023

Convocation du
14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **21 décembre à 21 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **16**
votants : **20**

Présents : Monsieur Christian VERNET, M. CHARRETIER, M DODIN, M. JANOUNY, M. BREMOND, Mme PIRA, Mme BONIN, Mme FOUCAULT NARBONNE, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, Mme CHEVALIER, Mme GUERINEAU, M. ROUSSEAU,

Affiché le :
22/12/2023

Absents et représentés : Mme LEFFRAY, Mme PÉDÉMAS, Mme LEVEAU, M. MASSE.

Absents et excusés : Mme BURCKLEN, Mme SIOPATHIS, Mme JOUNIN, Mme LAUTRU, Mme DORLEANS, Mme FLEURY, M. ANDRE, M. FOURNIER, M. OUALET

Absents : Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. GORLIER, M. ROUILLON, Mme BOSQUENET,

Secrétaire de séance : Monsieur DODIN Serge

N° 2023- 39

Objet : **Vente d'instruments de musique**

Monsieur le Président propose de procéder à la vente d'instruments de musique :

Référence	N° de série	Année d'achat	Prix acquisition	Prix de cession
Jeu de 4 TIMBALES		1992	NC	6526 €

**nc : non communiqué*

Le Conseil Syndical décide de réserver une suite favorable à la demande des personnes sollicitant l'acquisition des instruments ci-dessus cités dont le syndicat est propriétaire.

La somme globale issue de ces ventes sera encaissée sur le budget principal de l'EEA, au compte 7788.

Les membres du conseil sont invités à délibérer.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Arnage, le 21 décembre 2023

Le PRÉSIDENT, Christian VERNET